

**EAU ET FEU SAS**  
**DEPARTEMENT INSTALLATIONS D'EXTINCTION**  
Zone Industrielle Sud-est  
Rue Aloys Senefelder  
B.P. 1008  
51683 Reims cedex2

Tel. 03 26 50 64 10  
Fax : 03 26 87 07 04  
E-mail : [contact@eauetfeu.fr](mailto:contact@eauetfeu.fr)  
[www.eauetfeu.fr](http://www.eauetfeu.fr)



Den Braven - Bostik  
Z.I. du Meux – BP 20114  
60881 LE MEUX Cedex  
**A l'attention de Monsieur Oleg SNEGUR**

Reims, le 09/06/2020

V/Réf.: ***Appel d'offres***

N/Réf.: **N/Devis n° 49382**

OBJET: **Lot 4 – Relevage des eaux d'extinction**

Affaire étudiée par: **Thierry LAMBERT**

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint notre offre technique pour la fourniture et l'installation d'un équipement de relevage des eaux d'extinction incendie.

Nous espérons que notre offre retiendra toute votre attention et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

**Thierry LAMBERT**  
**Chargé d'affaires**

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58

# **LOT 4 – RELEVAGE DES EAUX D’EXTINCTION**

## **OFFRE TECHNIQUE**

### **DEVIS 49382 REV.0**

#### **S O M M A I R E**

1 -	INTRODUCTION.....	17
2 -	DESCRIPTION DE NOTE PRESTATION .....	18
3-	DELAIS .....	26
4-	CONDITIONS GENERALES DE VENTE .....	27

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d’extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58



## **1 - INTRODUCTION**

La présente offre a pour objet les prestations d'étude de dimensionnement, la fourniture et l'installation d'un système de pompage et de relevage des eaux d'extinction conforme aux spécifications technique n°19082-REL-CCTP-001-B2 du site Den Brven de Le Meux – 60.

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58

## **2 - DESCRIPTION DE NOTE PRESTATION**

### **2.1 Plans et documents**

Eau et Feu fournira les études, la documentation et les plans guides relatifs à :

- au dimensionnement de la fosse de relevage
- au dimensionnement de la canalisation d'aspiration,
- au dimensionnement de la canalisation de refoulement,
- au dimensionnement du massif du GMP
- au dimensionnement du puisard de la fosse de relevage
- aux émergences des canalisations, tuyauteries et fourreaux électriques
- aux percements et bouchages à destination du présent lot.

Eau et Feu fournira le DOE de l'installation à la fin des travaux, conformément au CCTP, il comprendra notamment :

- les plans(mécaniques et électriques) et documentations techniques des produits installés,
- une notice de maintenance et d'entretien
- les procédures des vérifications périodiques,
- les PV d'épreuves hydrauliques, de rinçage et de réception

### **2.2 Organisation du chantier**

Le chantier se fera en une seule phase.

Eau et Feu tiendra compte d'une réalisation avec une usine en activité.

L'exécution des travaux ne pourra avoir lieu qu'après approbation des plans par le client, avec un Bon pour construction.

L'organisation du chantier sera conforme au §5.1 du CCTP.

Eau et Feu aura recours à de la sous-traitance « mécanique » (sté TDICP 02 Ressons le Long) et « électrique » (Sté CLJ – 08 Remaucourt). Tous les personnels disposent du certificat N1-N2 risques Chimiques.

Une personne d'Eau et Feu sera en permanence sur le chantier, lors de la phase des travaux du même lot.

Eau et Feu est certifié MASE.

### **2.3 Tuyauterie d'aspiration**

Eau et Feu mettra en place dans le local, une tuyauterie d'aspiration en acier galvanisé de DN250, muni d'une crépine. Pas de vannes de sectionnement en amont de la pompe car inutile.

### **2.4 Groupe motopompe diesel de relevage**

Eau et Feu fournira et installera un groupe motopompe diesel sur châssis avec les caractéristiques suivantes :

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58



Photo non contractuelle

Marque : VARISCO,  
Modèle : Pompe centrifuge auto-amorçante modèle JS-10-305-G10  
Débit : 100 à 400m<sup>3</sup>/h – (Cf courbes à 1750 et 1450 tr/min)  
HMT : env 2 mCe – (Cf courbes à 1750 et 1450 tr/min)  
NPSH : – (Cf courbes à 1750 et 1450 tr/min)  
Rendement : – (Cf courbes à 1750 et 1450 tr/min)  
Raccordement bride : DN250  
Corps : Fonte, Clapet AR : Nitrile, Joints d'étanchéité : Nitrile,  
Roue : Type ouverte en Fontes, 2 pâles, diamètre 305mm, corps solides jusqu'à 76mm.  
Plaqué d'usure : Fonte, Etanchéité : Garnitre mécanique en SIC/SIC/Nitrile,  
lubrification par graisse.  
Dimensions : (Cf plans de la pompe)

Moteur : Thermique diesel  
Radiateur soufflant :  
Equipement électrique 12v avec démarreur, manomètre contact sécurité,  
Filtration huile, GO et air,  
Démarreur et alternateur (non fonctionnel)  
Collecteur silencieux avec échappement  
Châssis supportant le moteur, la pompe Une plaque de tôle soudée en bas du châssis fera office de bac de récupération des liquides pompe et moteur.  
Réservoir de gasoil pour 6h de fonctionnement + 4 h essais (Total 10 h). Remplissage par l'extérieur. Le réservoir est équipé d'un niveau extérieur à colonne.

Coffret de commande  
Démarrage à partir du coffret de commande du groupe  
Régulation de la vitesse du groupe donc du débit par vérin sur asservissement du niveau de liquides dans la fosse via détecteur sonde ATEX  
Moteur réchauffé par épingle chauffante en permanence  
Batteries de secours pour maintien du fonctionnement de l'asservissement même en cas d'absence de courant pendant 72h. Elles assureront le fonctionnement du niveau radar, de la vanne de confinement du site et l'obturateur du réseau.  
Sécurité moteur basse pression d'huile, température et rupture de courroie  
Minuterie programmable d'essai

#### **Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58

Afficheur de mesure de niveau,  
Capteur de fin de course sur vanne tests et refoulement

## **2.5 Tuyauterie de refoulement**

Eau et Feu mettra en place dans le local, une tuyauterie de refoulement en acier galvanisé de DN250, muni d'un clapet anti-retour, d'une vanne de sectionnement NO, cadénassable et avec fdc, d'un débitmètre et d'une vanne de sectionnement NO, cadénassable et avec fdc et d'une vanne de purge DN25. Le débitmètre installé à demeure, permettra de contrôler les caractéristiques hydrauliques correspondant au débit à 100% 150% du débit nominal de la pompe et d'évacuer sans dommages les eaux d'essais.

En complément des dispositifs fixes électroniques de mesure de débit, un montage fixe doit être prévu pour permettre l'utilisation éventuelle d'un autre débitmètre à des fins de contrôle ou d'étalonnage.

**La lecture du débit sera déportée à proximité immédiate de la vanne de réglage de la ligne d'essais.**

**Les supports seront en acier galvanisé ou inox 304L et seront répartis selon les règles de l'APSAD R1.**

## **2.6 Tuyauterie de d'alimentation de la fosse et du sprinkler**

Eau et Feu mettra en place dans le local, une tuyauterie de refoulement en acier galvanisé de DN50, à partir d'un piquage à faire sur le réseau RIA de l'usine situé à proximité. Il sera tracé et calorifugé. Les percements et rebouchages sont assurés par Eau et Feu.

Cette tuyauterie permettra d'alimenter la fosse en eau pour les essais du GMP et alimentera le réseau sprinkler en DN400 et sera constitué de 3 têtes debout K80 93°C, avec jeu de vannes et contacteur de passage d'eau, conforme à la règle APSAD R1.

## **2.7 Ventelles**

Eau et Feu mettra en place dans le local les ventelles hautes et basses nécessaires à l'évacuation des calories provoquées par le moteur thermique. Elles seront pilotées par l'armoire de commande du groupe.

## **2.8 Enrouleur de mise à la terre**

Pour effectuer la mise à la terre des camions de livraison de fioul, Eau et Feu prévoira la fourniture, la pose et le raccordement d'un enrouleur de mise à la terre.

Le matériel respectera les préconisations suivantes :

- Longueur de câble : 20m
- Entraînement à rappel automatique
- ATEX
- Pivotable

Eau et Feu intégrera la fourniture et la fixation du panneau signalétique.

L'enrouleur et la signalisation seront installés après la réalisation des enduits du local

## **2.9 Utilités du local**

Le présent lot doit dans sa prestation la fourniture, la pose, le câblage et le raccordement des équipements suivants :

- Une alarme intrusion (un contact par chaque vantail) avec contacteur à clé pour inhibition,
- Un éclairage de sécurité BAES,

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58

- Un thermostat de température d'ambiance trop basse dans le local (température de consigne 10°C),
- La fourniture et le raccordement des équipements nécessaires pour le chauffage du local (type aérotherme),
- Les mises à la terre requises (éclairage, etc...).
- Une prise de courant 230V étanche,
- Une prise de courant 2P+T étanche,
- La fourniture de l'éclairage étanche du local.

### **2.10 Equipements annexes dans le local**

Eau et Feu fournira à DEN BRAVEN les équipements suivants :

- Un déclencheur manuel,
- Un pupitre de commande pour la consignation des essais hebdomadaires,
- Deux casques anti-bruit pour les essais hebdomadaires du groupe motopompe,
- Une pompe électrique pour le remplissage des réserves journalières de gasoil à partir de la réserve fioul (la mise en route de cette pompe sera manuelle),
- Un PID plastifié de l'installation.
- L'étiquetage des vannes et des équipements

Eau et Feu fournira pour le groupe de pompage les pièces de rechanges suivantes :

- 1 élément de filtre à huile complet avec ses joints,
- 1 élément de filtre à gazole complet avec ses joints,
- 1 jeu de courroies,
- 1 jeu complet de joints et de durites,
- 1 injecteur.

### **2.11 Automatismes et asservissements des installations de relevage**

#### **2.11.1 Mesure de niveau dans la fosse de relevage**

Fourniture et mise en place d'un niveau radar analogique filoguidé

- Précision : +/- 0.2 %
- Echelle 0-6m
- Fourreau guide de sonde en tube carré inox 304L ajouré
- Câble de sonde longueur 10 m

Cette sonde permettra de gérer le fonctionnement du groupe de pompage sur variateurs.

#### **2.11.2 Vanne de confinement existante du réseau communal**

Eau et Feu prendra à sa charge l'asservissement de la vanne d'isolement existant empêchant les effluents du réseau Eaux Pluviales d'être rejeter vers le réseau communal.

Eau et Feu se connectera sur le servomoteur en place. Les fonctions existantes doivent être conservées. Si elle le juge nécessaire, Eau et Feu prendra à sa charge le remplacement du servomoteur.

Cette vanne devra être Normalement Ouverte.

Lors de la visite, il était indiqué que cette vanne était pilotée depuis le poste de garde.

Le client devra fournir les caractéristiques électriques de cette vanne, tension, présence de contact de fin de course, schéma électrique, afin de prévoir son asservissement depuis le local et avec voyant de position de vanne en local.

**Eau et Feu mettra à disposition du lot SSI un contact sec permettant la remontée d'information vers l'ECS.**

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58

### 2.11.3 Obturateur de canalisation des eaux du bassin de rétention

Eau et Feu chiffrera la fourniture d'un obturateur pour canalisation DN200 de type Pollu Plug de la société MSEI ou équivalent. Il sera positionné dans le regard de rejet existant.

L'obturateur pneumatique de diamètre 200 mm sera constitué d'une enveloppe d'élastomère double parois formant le coussin dans lequel est insérée une structure souple.

L'obturateur sera raccordé à un coffret de commande qui permettra le déclenchement via liaison filaire à la centrale du poste de relevage.

Eau et Feu fournira le coffret de commande ainsi que le raccordement entre le coffret et la centrale.

Le coffret de commande sera fixé au mur attenant au regard.

La liaison filaire du coffret de commande au poste de relevage ainsi que tous les travaux associés seront fournis par Eau et Feu. Eau et Feu se servira d'un fourreau électrique TPC Ø110 posé par le lot GC/VRD.

Le coffret intégrera une bouteille de gaz sous pression afin d'effectuer plusieurs gonflages et dégonflages. Le coffret sera installé sur le mur le plus proche du regard.

Fourniture et pose d'un contacteur avec flash asservi au déclenchement de l'obturateur.

**Eau et Feu mettra à disposition du lot SSI un contact sec permettant la remontée d'information vers l'ECS.**

## 2.12 Gestion des alarmes et renvoi des informations centralisé

### 2.12.1 Armoire de reports d'alarmes centralisées

**EAU et FEU mettra à la disposition du lot ELECTRICITE / SSI / ASSERVISSEMENT les contacts secs en attente sur des borniers repérés dans des armoires électriques.**

Les alimentations électriques depuis les armoires de répartition (y compris la protection du départ) sont à la charge du présent lot et concernent la totalité des équipements de reports des alarmes (tableaux d'alarmes, alimentations de sauvegarde, etc.).

Eau et Feu prévoira deux réunions de coordination avec le lot ELECTRICITE / SSI / REPORT DES ALARMES.

### 2.12.2 Renvoi des informations centralisé

Liste des contacts :

- Marche MOTOPOMPE
- Non démarrage MOTOPOMPE
- Défaut général MOTOPOMPE
- Risque d'échec Source MOTOPOMPE
- MOTOPOMPE en position NON AUTO
- Température basse local source d'eau
- Détection intrusion local source d'eau
- ~~Défaut de position vanne d'aspiration MOTOPOMPE~~
- Défaut de position vanne de refoulement MOTOPOMPE
- Protection incendie Local (indicateur de passage d'eau)
- Défaut de position vanne de refoulement ligne d'essai
- Fermeture de l'obturateur de canalisation côté bassin de rétention
- Fermeture de la vanne de rejet vers le réseau communal
- Informations en réserve

8

**TOTAL DES INFORMATIONS A REPRENDRE**

**20**

## **Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**





## **2.13 Spécifications des installations électriques**

### **2.13.1 Alimentation des équipements électriques**

Eau et Feu se verra mettre à disposition un câble d'alimentation 400 V+T+N. Elle fournira ses besoins électriques au lot ELECTRICITE.

Les principales prestations sont :

- La fourniture, la pose et le raccordement de l'armoire du groupe de relevage,
- La fourniture, la pose et le raccordement électrique du radar de niveau dans la fosse de relevage,
- La fourniture, la pose et le raccordement électrique des ventelles mécanisées hautes et basses,

Eau et Feu a à sa charge la mise à disposition de contacts secs en attente sur borniers repérés dans l'armoire de distribution pour le renvoi des alarmes du système de relevage vers la centrale SSI existante.

L'ensemble de l'installation électrique sera conforme aux réglementations et normes en vigueur.

Une liaison équipotentielle reliera tous les équipements de l'installation de relevage des eaux accidentelles.

Eau et Feu précise que les matériels mis en oeuvre dans sa proposition sont compatibles avec l'installation électrique de DEN BRAVEN.

**NB : L'armoire de commande du groupe de relevage aura un indice de protection a minima IP55.**

### **2.13.2 Spécifications concernant le câblage électrique**

Les câbles posés par Eau et Feu dans le cadre de son marché seront :

- La nature et le type de câblage utilisé seront conformes aux spécifications du constructeur du matériel et ce, en accord avec les spécifications définies lors de la certification du matériel. Toutefois, l'ensemble des câbles destinés à la sécurité incendie seront au moins traités pour éviter la propagation de feu (C2) voire résistant au feu (CR1/C1) si les référentiels le préconisent,
- Tous les câbles CR1/C1 seront être fixés avec des attaches,
- Les câbles chemineront dans des cheminements courants forts type CABLOFIL GALVANISE A CHAUD.
- Les câbles chemineront dans des cheminements courants faibles type CABLOFIL GALVANISE A CHAUD .
- La séparation courants faibles / courants forts est impérative conformément à la partie 528 de la norme NF C 15-100. Les cheminements « courants forts » et « courants faibles » disposeront d'une réserve d'au moins 30% et seront séparés d'au moins 30 cm,

Les tenants et aboutissants seront capotés jusqu'à une hauteur de 2 mètres pour assurer une protection mécanique efficace (recouvrement en acier galvanisé à chaud pour les chemins de câbles),

- Les câbles seront fixés en torons et la réalisation sera soignée. La fixation des torons sur les ailes de cheminements ne sera pas autorisée sur ce projet,
- Il sera prévu un seul presse-étoupe par PE sauf si le matériel utilisé permet le passage de plusieurs câbles,
- Toutes les connexions dans les boîtes de raccordement devront être accessibles,
- Les bornes ainsi que les borniers seront repérées,
- Il sera mis en place des butées de bornes,
- L'ensemble des câbles, fils et des matériels seront repérés à chaque extrémité (tenants – aboutissants) avec des repérages pérennes (le marquage au feutre ne sera pas toléré).

### **2.13.3 Installation / mise à la terre**

Eau et Feu assurera la continuité électrique de l'ensemble des équipements et canalisations qui sont de sa fourniture.

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58

Une boucle de mise à la terre sera réalisée ; la liaison depuis les équipements et les canalisations jusqu'à la connexion sur la tresse métallique en attente hors fourniture E&F.

Un contrôle des installations électriques réalisées par Eau et Feu (mise à la terre et vérification de la conformité des installations électriques) sera effectué par un organisme agréé. Les modifications nécessaires à la levée des réserves suite aux vérifications de l'installation du présent lot seront à la charge de E&F.

#### **2.14 Contrôles / essais**

Eau et Feu fera les épreuves hydrostatique sur ses propres éléments en usine.

Eau et Feu effectuera le rinçage de l'ensemble de l'installation conjointement avec le lot GC/VRD.

Eau et Feu effectuera les essais et la mise en service sur la base du protocole d'essais établi par E&F et accepté par le Client.

#### **2.15 Réception/ formation/ Garantie**

Eau et Feu, après essais/rinçage, et tests de performance validés, rédigera un PV de réception. Le Client pourra y inscrire les réserves si nécessaires. Ces réserves seront levées dès que l'installation sera remise en ordre de marche correcte.

Eau et Feu prévoit la formation des personnels du Client sur 2 demi-journées. Un support de formation sera écrit et réalisé par E&F.

Eau et Feu garantit l'installation sur 2 ans date de réception.

#### **2.16 Liste de documents à transmettre**

Eau et Feu s'engage sur la réalisation des spécifications rappelées dans les référentiels cités ainsi que sur **les spécifications du présent CCTP et des documents en sa possession.**

Les documents graphiques nécessaire aux études d'implantation seront fournis sous forme de fichiers électronique au format AutoCad.

Les pièces écrites ou les documents graphique non utilisés pour les études d'implantation seront fournies sous forme de fichiers électroniques au format Microsoft Word, Excel ou Acrobat pdf.

La conversion des fichier créés à partir d'autres logiciels est à la charge du fournisseur.

La liste des documents à transmettre au MOA :

- Avec l'offre

o Description technique de votre fourniture,

o La documentation technique des éléments manufacturés proposés,

o La DPGF 19082-REL-DPGF-001

o Un planning d'étude préliminaire,

o Un planning d'exécution préliminaire,

- Après commande sous 30 jours o Une liste des livrables avec échéancier

o Un planning détaillé des phase études et réalisation en mettant les jalons déterminés par MOA.

o Les notes de calcul de tous les éléments de votre fourniture

o Les plans d'exécutions

o La documentation technique des éléments manufacturés utilisés

#### **Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**





- Apres réception :

o Le dossier TQC complet en Français 3 exemplaires papiers et 3 exemplaires électroniques comprenant :  
Les notes de calcul

- Les plans de détail tel que construit de votre fourniture
- La documentation technique des éléments manufacturés utilisés
- Les procès-verbaux de réception

o Eau et Feu fournira un dossier préliminaire des ouvrage exécutés rédigé en Français, au plus tard un mois avant la réception des travaux (pour commentaire) et le dossier final 5 jours après la réception des travaux.

o La réception ne pourra pas être prononcée en l'absence d'un de ces documents.

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58

### **3- DELAIS**

Délai de livraison : environ 27 semaines

Plan document : 6 à 8 semaines

Approvisionnement des équipements : 10 à 12 semaines

Chantier : 4 à 6 semaines

Réception : 1 semaine

#### **Ne sont pas compris dans le présent devis :**

- le consommables autre que le gaosil
- Le courant pour le chantier
- L'eau pour les essais

**Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers**



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58

## 4- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En aucun cas l'acheteur ne sera fondé à prétendre avoir ignoré les conditions générales ci-dessous et il ne sera admis aucune dérogation.

### 1. COMMANDES

Toute commande ne sera définitive qu'après avoir été acceptée et confirmée par nos services.  
Toute commande inférieure à 150 € hors taxes doit faire l'objet d'un accord particulier de notre Direction.

### 2. PRIX

Les fournitures sont facturées au tarif en vigueur au jour de l'expédition.  
Les prix s'entendent matériel non emballé, départ usine de REIMS.

### 3. DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts, indemnités ou pénalités de retard.

### 4. TRANSPORT

Le transport des marchandises s'effectue aux risques et périls de l'acheteur quelles que soient les conditions de vente. L'acheteur devra exercer lui-même le recours contre le transporteur.

### 5. GARANTIE

Les désignations et caractéristiques sont celles indiquées sur le catalogue général en cours. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis.  
La responsabilité de notre Société concernant les marchandises qui ne seront pas reconnues conformes sera limitée au choix du vendeur, soit à la réparation ou au remplacement des marchandises soit au remboursement de leur valeur. Toutes indemnités sont exclues dans tous les cas.

### 6. RECLAMATIONS, RETOUR DES MARCHANDISES

Toute réclamation doit être faite dans un délai de 15 jours après réception des marchandises. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

### 7. PAIEMENT

Nos factures sont payables à REIMS à 30 jours date d'expédition. Les délais de paiement courent à la date d'expédition de notre usine.  
Le non paiement à son échéance d'une seule de nos factures vaut déchéance du terme de toutes les autres factures restant à nous régler qui deviennent immédiatement exigibles et nous nous réservons en outre le droit, en cas d'inexécution de ce paiement, d'exiger, dans les plus brefs délais, la restitution des marchandises livrées aux frais de l'acheteur. Pour le solde des ordres en cours ou restant à livrer, nous nous réservons la possibilité

- d'exiger le paiement avant livraison,
- d'interrompre les livraisons, d'annuler les ordres et d'exiger des dommages et intérêts sur le montant desquels il est fait d'ores et déjà des réserves.

Les frais éventuels de contentieux ou d'agios seront dûs par le client. A titre de clauses pénales et pour application de la loi 92-1442 du 31/12/92 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement d'un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes restant dues, après la date de paiement figurant sur la facture et le délai de paiement figurant aux présentes conditions générales de vente.

### 8. RESERVE DE PROPRIETE

Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises désignées ci-dessus jusqu'au paiement intégral de leur prix principal et intérêts. En cas de mise en règlement judiciaire ou en liquidation de biens de l'acheteur, les marchandises ci-dessus désignées pourront être revendiquées conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980 dans les quatre mois suivant la publication du jugement déclaratif de faillite.

### 9. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Reims sera seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, quels que soient les conditions de vente et le mode de règlement.  
Cette clause attributive de juridiction l'emporte sur toutes autres contraires pouvant figurer dans les documents de nos clients.

### 10. T.V.A.

La T.V.A. est acquittée sur les débits; En cas d'escompte pour paiement à réception de facture, le montant de la T.V.A. déductible par le client sera obligatoirement diminué du montant de la T.V.A. correspondant à l'escompte.

## Tuyaux Souplesec – Emulseurs - Installations d'extinction – Matériels divers



Société anonyme au capital de 11 436 043 €  
R.C.S. Reims 775 724 420 – NAF 251 E – Id. TVA : FR03775724420  
SOCIETE GENERALE SAINT DENIS – IBAN : FR76/30003/04025/00020301468/58